

ANNEXE 3

MARCHE N° 2026/RNF/04 - Etude prospective sur la gouvernance de l'association RNF

ROLES ET RESPONSABILITES DES DIFFÉRENTES INSTANCES DE L'ASSOCIATION RNF

ROLES ET RESPONSABILITES	AGE	AG	CA	CA élargi (consultatif)	Bureau	Bureau élargi (selon besoin)	Direction
Modification Statuts et dissolution	décide	-	met en œuvre	informé (consulté sur Outils animation)	suit la mise en œuvre	-	met en œuvre
Politique de l'association	-	décide	met en œuvre	informé	suit la mise en œuvre	-	met en œuvre
Rapports de gestion (dont moral et financier, budget prévisionnel)	-	délibère et statue	Valide et présente	informé	suit la mise en œuvre	-	élabore
Comptes	-	approuve	Arrête les comptes et présente à l'AG	informé	suit la mise en œuvre (en particulier Trésorier)	-	élabore
Renouvellement CA	-	vote	-	informé	-	-	-
Montant cotisation	-	vote	Propose	informé	suit la mise en œuvre	-	met en œuvre
Désignation Membre d'honneur	-	-	décide	peut proposer	peut proposer	-	met en œuvre
Appel à candidature Congrès et décision	-	-	décide	informé	met en œuvre	-	met en œuvre
Création et dissolution des commissions	-	-	décide	peut proposer	peut proposer	-	met en œuvre
Création et dissolution des groupes de travail (RI)	-	-	décide	peut proposer	peut proposer	-	met en œuvre
Remboursement frais des membres associés	-	-	décide	informé	Met en œuvre	-	met en œuvre
Fixation du tarif kilométrique	-	-	décide	informé	Met en œuvre	-	met en œuvre
Modification RI	-	-	décide	informé (consulté sur Outils animation)	suit la mise en œuvre	-	met en œuvre
Autres actes et opérations permis à l'association	-	-	décide	informé	met en œuvre (délégation possible)	-	met en œuvre
Convocation des AG	-	-	décide (ou sur demande d'1/3 des membres à jour)	informé	met en œuvre	-	met en œuvre
Représentation	-	-	décide (désignation) met en œuvre (délégation possible)	informé	suit la mise en œuvre	-	met en œuvre
Modification Budgétaires	-	-	Valide (hors scénario 2)	informé	Valide (hors scénario 1)	-	met en œuvre
Adhésion des membres	-	-	décide (refus et exclusion)		décide (demandes) délégation prévue (RI)	-	Réalise l'examen des candidatures met en œuvre
Convocation du CA	-	-	décide (sur demande 1/4 des administrateurs au moins)	informé	décide (Président)	-	met en œuvre
Dépassement des bases maximales pour les remboursement frais des réunions des Commissions	-	-	-	peut proposer	décide (Trésorier)	-	met en œuvre
Ouverture de comptes (bancaire, crédit), emplois de fonds, emprunts de tous types, sollicitation des subventions, inscriptions et transcriptions utiles, actes, achats aliénations et investissements, marchés et contrats nécessaires	-	-	-	informé	décide (Président et Trésorier)	-	met en œuvre
Convocation du Bureau	-	-		informé	décide (Président)	-	met en œuvre
Nomination et révocation du personnel. Montant de la rémunération.	-	-	informé	informé	décide	-	met en œuvre
Formalités administratives de déclaration et de publication	-	-	-	-	Met en œuvre (Président)	-	met en œuvre
Représentation en justice et actes de la vie civile	-	-	-	informé	met en oeuvre (Président)	-	met en œuvre
PV des séances (AG, CA Bureau)	-	-	-	informé	met en oeuvre (Secrétaire)	-	met en œuvre
Paielements	-	-	-	informé	met en oeuvre (Trésorier sous couvert Président)	-	met en œuvre

mise à jour : 01/06/2017

REPARTITION DES ACTIVITES PAR THEMATIQUE AU SEIN DU CA DE RNF

	CA	CA élargi	Bureau	Président	Trésorier	Secrétariat (direction avec délégation)
Politique et institutionnel, européen, national et en région	décide	informé	met en œuvre	met en œuvre		décide (dans cadre orientations stratégiques)
Stratégies et modèle économique	décide	informé	met en œuvre	met en œuvre		met en œuvre
Communication	décide	informé	met en œuvre	met en œuvre		met en œuvre
Programmation budgétaire et technique	décide	informé	met en œuvre	informé	met en œuvre	décide (dans cadre programmation budgétaire et orientation stratégique) met en œuvre
GRH	informé	informé	décide (axe généraux)	décide (bon fonctionnement)		décide (dans cadre politique salariale) met en œuvre
Suivi technique des dossiers thématiques	informé	informé	décide (dans cadre budget validé par CA)	met en œuvre		décide (dans cadre programmation budgétaire) met en œuvre
Suivi Outils d'animation	informé	informé	décide (dans cadre statutaire)	met en œuvre		décide (dans respect RI et note de cadrage) met en œuvre
Gouvernance associative	décide (AG)	informé	met en œuvre	décide (CA et bureau)		décide (dans respect Statuts et RI) met en œuvre

Les **sujets relevant de la décision du CA** sont préparés et suivi par le Bureau (hormis représentation où les Statuts prévoient une délégation large).

Le bureau peut recevoir délégation et dans ce cas prendre les décisions utiles et urgentes en la matière.

Le CA peut s'appuyer sur un groupe de travail désigné.

Le suivi technique des dossiers et des outils d'animation se répartit entre les administrateurs.

Les **sujets relevant du bureau** sont préparés et suivi par le binôme Directeur/Président.

Le bureau peut donner délégation au Président ou au Directeur.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT					
Décisions CA (Statuts et RI)	en séance (présentiel ou distanciel)	quorum de 8 personnes <u>présentes</u> requis	voix du président prépondérante en cas d'égalité des voix	décision à la majorité simple des voix vote à bulletin secret pour l'élection des membres du bureau (<u>seulement en présentiel</u>)	pas de délégation de pouvoir possible
	par voie électronique	quorum de 8 personnes <u>répondant</u> requis	idem	idem	idem
	délégations	tout ou partie de ses attributions au bureau	tout ou partie de ses attributions à certains administrateurs	tout ou partie de ses attributions, sur mission ponctuelle préalablement définie, au directeur de l'association	
Décisions Bureau	en séance (pratique)	majorité présente (dont Président)		décision à la majorité simple des voix	pas de délégation de pouvoir possible
	par voie électronique (pratique)	majorité présente (dont Président)		idem	idem
	en situation d'urgence (statutaire)	Président (ou à défaut l'un des VP) + accord écrit autre membre du bureau	compte rendu au prochain Bureau et CA		
	délégations	reçoit délégation sur décision de CA (hors responsabilités prévues statutairement)			
Modalités générales CA (Statuts et RI)	rencontres physique ou par outil de communication	au moins trois fois par an	invitation personne extérieure par le président possible	Ordre du jour transmis avant la date de réunion PV séances signés par le Président et le Trésorier	Compte rendu validé à l'une des 2 réunions de CA suivante Transmis sur demande aux administrateurs
	Règles générales	administrateur doit signaler toute absence	Personne morale représentée uniquement par le titulaire Autorité de classement peut être représentée par suppléant	Suivi de dossiers peuvent être assuré par un ou plusieurs administrateurs	
Modalités générales Bureau	physique ou par outil de communication (statutaire)	entre chaque réunion de CA	convocation du Président par tout moyen approprié (mel en général)	prépare les réunions de CA	
	Règles générales (pratique)	Réunion téléphonique pour préparer les CA	Réunion extraordinaires en tant que de besoin (téléphonique)	une réunion physique par an	
	élargi (pratique)	selon besoin	élargi à autre administrateur ou représentant Outils d'animation techniques	sur décision du Président	
Décisions Président	en propre	cf. Rôles et responsabilités	invitation CA de personnes extérieures convocation bureau élargi	en lien avec le fonctionnement de l'association	peut déléguer au directeur
	en lien avec le directeur (pratique)	selon circonstances	après échange direct par tout moyen approprié	en cohérence avec les décisions du CA et du Bureau	peut recevoir délégation du Président
	Délégations (statutaire)	cf. Rôles et responsabilités			
Décisions Directeur	délégations du CA (statutaire et RI employeur)	peut déléguer ses missions au Directeur de l'association			
		Budget : élabore en concertation avec outils d'animation, présente et met en œuvre le BP ; recherche participations financières ; propose paiements Programme d'action : met en œuvre le programme annuel de l'association	Vie du réseau : organise réunions statutaires - dont outils d'animation - et produits doc. utiles associés Relations : représente l'association	Social : organisation de l'équipe et ses tâches, évalue annuellement. Recrutement (en lien avec le CA : à modifier pour correspondre aux termes des nouveaux statuts) Délégation possible à autre membre de l'équipe.	Délégation de signature : - conventions et Bdc prévus au budget - CDD, stages et déclarations sociales - tout paiement dans la limite de 2000 € Délégation des pouvoirs du directeur à adjoint possible
	délégations des membres du Bureau (statutaire)	peut déléguer ses missions au Directeur de l'association			
	délégations du Président (statutaire)	peut déléguer ses missions au Directeur de l'association			

Groupes de travail (RI)	délégations du CA	travaille sur projet précis agréés par le CA	responsable du suivi des projets	obligation de résultats	
	rencontres physique ou par outil de communication	indépendamment des rencontres du CA ou des commissions	Budget propre	Animateur : - organise les réunions en lien avec secrétariat - rédige les CR, diffusé par secrétariat	
	Règles générales	Rendent compte de l'avancement en CA, etc.	Représentation avec accord du Président de la Commission (modifier par CA) + info au secrétariat accompagné CR		
Commissions (Statuts et RI)	Représentation CA	Invitées de droit au CA	maximum 2 représentants (à modifier suite aux discussions chantier OAST : 1 représentant maxi)	Voix consultative	Rôle non précisé en CA (interventions)
	Prérogatives	Propose un programme de travail et le met en œuvre	Donne des avis techniques sur sollicitation du CA, dans sa spécialité	peut être amenée à portes des projets sur sollicitation du CA, dans sa spécialité	
	rencontres physique ou par outil de communication	4 jours maxi par an (dont une au congrès) Budget propre	Convocation et ordre du jour par le Président. Envoyé par le secrétariat CR dressés par le secrétaire dans le mois suivant la réunion, sous couvert Président, transmis (présents) ou mis à disposition	Le Président peut inviter toute personne utile	
	Règles générales	Rendent compte de l'avancement et présente son programme en Congrès etc.			